

## **Communiqué des élu.e.s du CSA de Sciences Po Grenoble – UGA, en intersyndicale -- Mail du 2 juin 2026 à destination des personnels de Science Po.**

Lors de la séance du Comité social d'administration de l'IEP de Grenoble, le 12 mai 2026, ont été présentées les principales conclusions du rapport d'enquête administrative externalisée concernant les pratiques managériales dans l'établissement entre 2021 et 2025. Ce rapport répond à une préconisation émise par l'Inspection générale de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau ministériel, en février 2024, suite à une alerte pour Danger grave et imminent émise par les représentant·es du personnel en septembre 2023. Les conclusions du rapport sont accablantes car elles éclairent un système que les enquêteurs qualifient de "harcèlement institutionnel", alimenté par d'innombrables pratiques autoritaires qui ne sauraient être isolées les unes des autres.

A ce stade, ce que nous pouvons vous dire, c'est que ces agissements incluent notamment la gestion désastreuse de la réorganisation de l'établissement sans concertation, des pratiques managériales qui dérogent à l'exercice normal du pouvoir hiérarchique, des traitements différenciés entre agents, un harcèlement moral et institutionnel impliquant des stress post-traumatiques durables, voire pire, une inaction face aux situations d'abus et une obstruction aux instances représentatives du personnel.

Cette liste n'est pas exhaustive et elle témoigne d'un système qui ne saurait être réduit à quelques faits isolés. Une vingtaine de collègues sont déjà identifiés comme victimes de ces agissements. Les conséquences sont lourdes et durables sur leur évolution de carrière, mais surtout sur leur santé – encore et surtout aujourd'hui. Les enquêteurs soulignent aussi l'ampleur du déni qui a rendu possible la persistance durable de ces pratiques. Les élu.es au Comité social d'administration ont pourtant posé bien des alertes, qu'aucun membre de l'équipe de direction, ni qu'aucune instance de l'établissement ne pouvait ignorer. Dans une communication au personnel en avril 2023, nous évoquions un soupçon de harcèlement institutionnel. En octobre 2023, nous évoquions la brutalité des pratiques mises en œuvre par la précédente direction. En juillet 2024, nous avons alerté sur "les discours de post-vérité" en constatant l'ampleur de la communication mensongère. Notre travail de vigilance sur nos conditions collectives de travail n'a pas seulement été très régulièrement contesté par des communications de l'ancienne direction, mais celle-ci a également empêché ce travail puisque les conclusions du rapport d'enquête soulignent des obstructions récurrentes au fonctionnement des instances représentatives du personnel. De plus, hors du CSA, ces alertes ont été ignorées, sinon disqualifiées, par les instances qui ont la responsabilité de garantir le fonctionnement de l'établissement. Au-delà des instances, cette situation témoigne d'un déni collectif et d'une faillite morale collective. La lecture de la synthèse présentée en CSA, annexée au prochain PV du CSA, sera particulièrement éclairante.

Nous souhaitons désormais que la justice puisse agir. Dans l'immédiat, il appartient au ministère de l'enseignement supérieur d'envisager des procédures disciplinaires. Après avoir pris connaissance de la gravité des faits, le Directeur a fait un signalement auprès du Procureur de la République, au titre de l'article 40 du Code Pénal. Au sein de l'établissement, le Directeur s'est engagé à proposer des mesures réparatrices pour les personnes identifiées comme victimes, mais aussi à donner accès à ces dernières aux éléments personnels les concernant provenant du rapport d'enquête administrative externalisée.

Les organisations syndicales sont disponibles pour répondre aux interrogations des collègues qui ont été exposés à ces agissements, et les conseiller sur les démarches judiciaires (contacts avec des avocats, etc.). Face à l'ampleur des faits auxquels nous avons été collectivement exposés, une entraide et une solidarité s'imposent pour s'engager dans ces procédures judiciaires longues. Les agissements révélés par l'enquête rappellent l'importance des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel pour protéger les agent.es. Nous proposerons prochainement une heure d'information syndicale à ce sujet et à la suite nous proposerons un temps de rencontre à l'ensemble des personnes qui ont été exposées à ces agissements.

Les élu.es du CSA